

## CONFÉRENCE DE PRESSE

**France Relance dans le Lot :**  
Réarmer notre territoire  
Investir dans notre territoire  
S'appuyer sur notre territoire



26 octobre 2020

# France Relance : un plan d'investissement de 100 milliards d'euros pour tous les Français

**Le plan *France relance* doté de 100 milliards d'euros bénéficiera à l'ensemble des Français.**

Au travers de trois priorités, que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion, l'État entend relancer l'économie et apporter son soutien aux jeunes, aux salariés, aux petites entreprises, à l'ensemble des secteurs économiques touchés par la crise, aux collectivités...

Chaque axe du plan de relance apporte également une contribution à l'objectif stratégique identifié : la transition écologique. Plusieurs axes ont d'ores et déjà été évoqués à destination de publics ciblés.

## 1. Le plan #1 jeune, 1 solution

Trois axes ont été développés afin d'apporter le soutien nécessaire aux jeunes, fortement touchés par la crise sanitaire.

### **Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle :**

- compensation de charge de 4 000 euros pour tout jeune de moins de 26 ans recruté d'ici janvier 2021 ;
- aide exceptionnelle de 5 000 euros pour tout jeune de moins de 18 ans ou 8 000 pour tout jeune de plus de 18 ans recruté en apprentissage ;
- hausse du nombre de missions de service civique proposé. Le Lot bénéficie de 50 missions de service civique supplémentaire.

### **Orienter et former 200 000 jeunes :**

- 100 000 nouvelles formations qualifiantes dans le Plan d'investissement compétences ;
- doublement des capacités de formation dans le soin d'ici cinq ans ;
- doublement des bénéficiaires des cordées de réussite et parcours d'excellence.

### **Accompagner les jeunes éloignés de l'emploi :**

- construction de 300 000 parcours d'insertion sur mesure ;
- renforcement des parcours emploi compétences (PEC) et des contrats initiative emploi (CIE) ;
- doublement de la Garantie jeunes et de l'accompagnement intensif jeunes.

Les éléments complets du plan #1 jeune, 1 solution sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans le département : <http://www.lot.gouv.fr/presentation-du-plan-un-jeune-une-solution-a13063.html>.

## 2. Volet transition agricole, alimentation et forêt du plan *France relance*

Le volet agriculture du plan de relance a été doté de 1,2 milliard d'euros. Il suit trois priorités définies pour soutenir les agricultures, les agriculteurs et les consommateurs :

### **Reconquérir notre souveraineté alimentaire :**

- bâtir notre souveraineté alimentaire en protéines végétales ;
- s'assurer que la relève d'agriculteurs, garants de la souveraineté alimentaire, est bien là ;
- produire en France et répondre aux exigences du consommateur en faveur d'une alimentation favorable à la santé et attentive au bien-être animal ;
- assurer la relocalisation de filières stratégiques et renforcer leur compétitivité de l'agroalimentaire.

**Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français :**

- accélérer le développement du bio et de la haute valeur environnementale ;
- miser sur l'innovation pour réduire l'usage des produits phytosanitaires ;
- favoriser la biodiversité autour des cultures ;
- accélérer l'approvisionnement des cantines scolaires en produits sains, durables et locaux ;
- développer une alimentation durable, saine et locale, avec les territoires ;
- développer les enjeux de l'alimentation durable et locale avec les restaurants ;
- démultiplier les jardins partagés et développer l'agriculture urbaine ;
- donner accès à tous à une alimentation saine, durable et locale.

**Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique :**

- soutenir l'investissement dans les équipements de protection face aux aléas climatiques ;
- reboiser les forêts françaises, poumons verts de notre territoire.

Les éléments complets du volet transition agricole, alimentation et forêt du plan de relance sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans le département : <http://www.lot.gouv.fr/volet-transition-agricole-alimentation-et-foret-du-a13061.html>.

## France Relance : soutenir l'investissement local

Le soutien à l'investissement local est au cœur de la politique économique menée par le **Gouvernement** et doit permettre d'avancer vers les trois priorités définies : Écologie, Compétitivité et Cohésion. Ainsi, aux neuf milliards de dotations d'investissement pour les collectivités, votés dès la loi de finances initiale pour 2020, s'ajoute désormais une partie des 100 milliards d'euros du plan de relance. **Ce plan massif est déployé sur le territoire français pour soutenir de manière renforcée l'investissement local.**

Il s'articule notamment autour de deux volets :

- le lancement d'appels à projets nationaux, ciblés sur les priorités définies ;
- le soutien aux collectivités territoriales par les subventions à l'investissement local.

### France Relance : 22 opérations de constructions portées par les collectivités, soutenues dans le Lot

Sur le territoire national, **un milliard d'euros seront mobilisés pour soutenir les projets des collectivités.**

L'État en région Occitanie et dans le Lot déploient leurs efforts afin de permettre aux projets locaux de voir le jour, notamment grâce à un abondement exceptionnel de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). **En Occitanie, l'État investira 94 millions d'euros.**

**Plus de 5 millions d'euros seront attribués à 18 collectivités lotoises** réparties comme suit : le Conseil départemental du Lot, quatre établissements publics de coopération intercommunale, un syndicat intercommunal et douze communes.

**Neuf projets seront subventionnés par une enveloppe régionale (Volet II) et 13 par une enveloppe départementale (Volet III).**

#### 1. Arrondissement de Cahors

**Neuf projets**, situés dans l'arrondissement de Cahors, ont été sélectionnés afin de bénéficier de **2 053 979 € de subventions de l'État** au titre du soutien à l'investissement local, dans le cadre du plan de relance.

**170 791 €** attribués

**Réaménagement de la structure  
France Services de Puy l'Évêque (Volet II)**

à la Communauté de communes  
de la Vallée du Lot et du Vignoble

Le réaménagement offrira un lieu de réception au public qui permettra de mutualiser l'ensemble des opportunités locales. Ce réaménagement sera l'occasion d'améliorer le point d'accueil physique, d'aménager des locaux adaptés et économes en termes d'énergie, et de faciliter l'accès aux services par l'utilisation du numérique. Une extension de la salle du conseil communautaire avec l'aménagement de moyens numériques récents est également prévue, parallèlement à ces travaux.

**Extension et restructuration de l'EHPAD  
de Prayssac « Les balcons du Lot » (Volet II)**

**600 000 €** attribués  
à la commune de Prayssac

---

Les travaux prévus dans cet établissement permettront la poursuite de l'amélioration de l'accueil et la prise en charge des résidents respectant les normes qualitatives et réglementaires mais également la réorganisation de ses fonctions support. En particulier, les travaux permettront l'extension de la salle de restauration, la suppression des chambres à deux lits et le respect du principe de la « marche en avance » de la cuisine de production.

**Mise aux normes et rénovation de l'EHPAD  
« Les résidences du Quercy blanc » (Volet II)**

**442 400 €** attribués à la commune  
de Montcuq-en-Quercy-blanc

---

Les travaux permettront de refaire la toiture sud, de réduire le nombre de niveaux d'hébergement, de rénover les revêtements des circulations et lieux de vie, de rafraîchir les circulations et de remplacer le système appel malade. L'amélioration du bâtiment favorisera un fonctionnement optimal de l'établissement dans la prise en compte des besoins fonctionnels.

**Rénovation énergétique, accessibilité et mise  
aux normes d'une salle de réunion de la  
mairie de Saint-Martin-le-Redon (Volet III)**

**29 949 €** attribués à la commune  
de Saint-Martin-le-Redon

---

Un système de chauffage réversible par pompe à chaleur et isolation des murs sera installé. Il sera procédé à l'isolation acoustique de la salle de réunion. Celle-ci sera également mise aux normes d'électricité, de sécurité incendie et d'accessibilité par l'installation d'une issue de secours, de cloisons coupe-feu, d'une rampe d'accès et d'ouvertures adaptées.

**Réaménagement du parc Tassart (Volet III)**

**238 057 €** attribués  
à la commune de Cahors

---

Dans la continuité des travaux de réhabilitation du Musée Henri Martin, pour lesquels l'État a déjà investi un million d'euros, le réaménagement du parc Tassart doit permettre de répondre aux besoins des usagers du parc et de le mettre en valeur.

**Réaménagement du parking de la place  
Marot et création d'un accès à la caserne  
de gendarmerie (Volet III)**

**138 034 €** attribués  
à la commune de Puy-l'Évêque

---

Afin de pérenniser la présence des services de gendarmerie dans cette commune, un accès direct sécurisé par la RD 811 est indispensable à la nouvelle caserne.

**Réhabilitation du réseau d'assainissement :  
Cahors-Merdençon-Espère (Volet III)**

**249 566 €** attribués à la Communauté  
d'agglomération du Grand Cahors

---

Les travaux permettront d'éviter les débordements en milieu naturel, provoquant des pollutions ; et une surcharge hydraulique du réseau et de la station d'épuration, ce qui accroît les coûts d'exploitation et dégrade la qualité du traitement).

**Réhabilitation du réseau d'assainissement :  
Cahors-Bégoux (Volet III)**

**138 508 €** attribués à la Communauté  
d'agglomération du Grand Cahors

---

Afin de réduire les risques de casse et de pollution, la canalisation de refoulement du poste de relevage de Lacombe, endommagée et provisoirement réparée en 2019, sera remplacée et son mode de pose sera changé.

**Rénovation partielle de l'école maternelle de  
la commune de Montdoumerc (Volet III)**

**46 674 €** attribués  
à la commune de Montdoumerc

---

Afin d'offrir de bonnes conditions d'épanouissement à tous les élèves, l'extérieur du bâtiment sera rénové, une isolation thermique par l'extérieur côté nord sera mise en place. Les fuites du toit seront réparées et la façade de l'entrée sera habillée. L'intérieur sera lui aussi rénové avec une mise aux normes de l'installation électrique et le remplacement de l'ancienne chaudière à fioul.

## 2. Arrondissement de Figeac

Six projets, situés dans l'arrondissement de Figeac, ont été sélectionnés afin de bénéficier de **1 344 127 € de subventions de l'État** au titre du soutien à l'investissement local, dans le cadre du plan de relance.

**Aménagement du futur siège de la  
Communauté de communes du Grand Figeac  
(Volet II)**

**500 000 €** attribués à la Communauté  
de communes du Grand Figeac

---

L'ancien bâtiment ERDF situé Rue Petitjean à Figeac, délaissé depuis de nombreuses années, a été racheté par la communauté de communes du Grand-Figeac en 2018. Il va faire l'objet d'une opération de travaux de restructuration et de modernisation permettant à terme, le regroupement des services de direction et de fonctions supports de l'EPCI au sein d'un même lieu et l'amélioration de l'accessibilité à ses services. Il sera raccordé au réseau chaleur bois de la ville de Figeac.

**Extension du schéma communal  
de signalétique piétonne du  
centre-ville de Figeac (Volet II)**

**103 175 €** attribués  
à la commune de Figeac

---

La ville de Figeac a engagé, en 2017, la refonte de sa signalisation d'information locale permettant la mise en œuvre du jalonnement piétonnier dans le centre historique tant pour les usagers locaux que pour les touristes. Cette signalisation guide les usagers, depuis les parcs de stationnement, vers les services, monuments, lieux d'intérêt et commerces... L'appréciation de la première phase a encouragé l'extension du périmètre sur d'autres secteurs balisant ainsi l'itinéraire du piéton.

**Extension de la maison de santé  
de Lacapelle-Marival (Volet II)**

**49 000 €** attribués  
à la commune de Lacapelle-Marival

---

Ouverte en février 2018, l'ensemble des cabinets de la maison de santé de Lacapelle-Marival est désormais occupé. Il est apparu nécessaire de créer des espaces supplémentaires afin d'accueillir de nouveaux praticiens souhaitant s'y installer. Son agrandissement, par l'aménagement d'un bâtiment annexe, permettra de réaliser trois cabinets supplémentaires favorisant également la mise à disposition de locaux pour les jeunes médecins internes durant leur stage. Par ses équipements de qualité, ce territoire maintient et développe l'offre de soins indispensable en milieu rural.

**Rénovation du musée-château Jean Lurçat  
à Saint-Laurent-les-Tours (Volet III)**

**308 977 €** attribués  
au Conseil départemental du Lot

---

Lieu de vie de Jean Lurçat jusqu'à sa mort, en 1966, le musée-château doit être rénové afin de prendre en compte une étude diagnostic réalisée récemment. Sont prévus les réparations et la restauration de l'ensemble du périmètre des remparts, la confortation de la tour romane, la reprise des fissures et de l'étanchéité au niveau du logis et l'endiguement du phénomène de délitement des pierres des façades de la tour romane.

**Mise en valeur paysagère des escaliers du  
Calvaire, à Figeac (Volet III)**

**31 975 €** attribués  
à la commune de Figeac

---

Les escaliers du Calvaire aménagés en 1830 s'inscrivent dans une perspective urbaine reliant les deux coteaux de la vallée via le boulevard Juskiewenski et la passerelle piétonne qui enjambe le Célé. Bien que déjà très fréquentés, leur nouvel aménagement permettra d'améliorer l'attractivité du centre-ville en favorisant les liaisons douces de qualité.

**Modernisation des réseaux d'eau potable  
pour l'élimination des chlorures de vinyle  
monomères (CVM) et travaux d'étanchéité  
du château d'eau (Volet III)**

**200 000 €** attribués  
au Syndicat intercommunal d'adduction  
d'eau potable Faycelles-Frontenac

---

Depuis deux ans, le territoire du syndicat est en restriction d'eau potable depuis le constat de chlorures de vinyle monomères (CVM) sur une partie de son réseau. Un plan d'actions sera mis en œuvre afin d'engager les travaux nécessaires pour régulariser l'ensemble des non-conformités liées aux CVM et ainsi apporter des solutions aux enjeux et à la gestion du risque sanitaire. Ces travaux permettront également de moderniser le réseau et de lutter contre les fuites. Par ailleurs, des travaux d'étanchéité sur la cuve du château d'eau et la réfection de sa toiture seront réalisés.

### 3. Arrondissement de Gourdon

**Sept projets**, situés dans l'arrondissement de Gourdon, ont été sélectionnés afin de bénéficier de **1 612 059 € de subventions de l'État** au titre du soutien à l'investissement local, dans le cadre du plan de relance.

**Extension et réfection de la demi-pension  
au collège du Puy d'Issolud à Vayrac (Volet II)**

**707 200 €** attribués  
au Conseil départemental du Lot

---

Ces travaux comportent une restructuration des locaux actuels sur 392 m<sup>2</sup> et la création de deux nouvelles extensions sur 150 m<sup>2</sup> au total. La restructuration doit permettre de porter la capacité d'accueil à 400 rationnaires, d'organiser les locaux de façon plus ergonomique pour le bien-être des agents, de favoriser et valoriser le tri des déchets par compostage et/ou en jardin éducatif, de mettre en place de nouveaux services tels que les buffets libres, de fournir des repas aux écoles du secteur ne disposant pas des structures nécessaires et d'optimiser la consommation énergétique.

**Création d'une voie pédestre dans la zone  
humide de la Vallée de la Masse (Volet II)**

**135 000 €** attribués  
au Conseil départemental du Lot

---

La boucle de 4,7 km, élément essentiel du tourisme de la commune des Arques avec le musée Zadkine et la résidence des artistes, sera remise en état.

**Rénovation et agrandissement  
de l'école de Dégagnac (Volet II)**

**500 000 €** attribués à la Communauté  
de communes de Cazals-Salviac

---

L'école de Dégagnac accueille aujourd'hui deux classes (maternelle et CP/CE) au sein du RPI, composé de Dégagnac, Lavercantière et Thédillac. Afin d'améliorer l'accueil des enfants et les conditions de travail du personnel, des travaux de rénovation et d'agrandissement afin de regrouper sur un seul site l'ensemble des classes du RPI, seront réalisés. Par ailleurs, dans le respect des politiques de transition énergétique, le chauffage électrique actuel sera remplacé par un chauffage central sur chaudière à granulés de bois.

**Création et aménagement d'une salle  
d'activités à l'école de Cuzance (Volet III)**

**70 000 €** attribués  
à la commune de Cuzance

---

Cette salle d'activités permettra d'améliorer l'accueil des élèves et l'offre pédagogique.

**Réhabilitation des systèmes de traitement  
des eaux usées et extension du réseau  
d'assainissement du bourg de Milhac  
(Volet III)**

**167 000 €** attribués  
à la commune de Milhac

---

La commune de Milhac exploite en régie son système d'assainissement depuis quarante ans. Ce système est aujourd'hui inadapté. La réhabilitation des systèmes de traitement des eaux usées et l'extension du réseau d'assainissement du bourg permettront de satisfaire les exigences réglementaires, au plan sanitaire comme de l'environnement et de mettre en conformité le réseau avec le zonage d'assainissement.

**Réhabilitation de l'ancien presbytère de  
Saint-Denis-lès-Martel en logement communal  
(Volet III)**

**26 934 €** attribués à la commune  
de Saint-Denis-lès-Martel

---

Ce projet consiste en la réalisation de trois logements sociaux, dont celui du rez-de-chaussée, accessible aux personnes à mobilité réduite, et celui du premier étage, déjà existant. En limitant les besoins énergétiques par une meilleure isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement des menuiseries, l'impact environnemental du bâtiment en sera fortement réduit.

**Rénovation de l'éclairage public du  
centre-bourg de la commune de Montfaucon  
(Volet III)**

**5 925 €** attribués  
à la commune de Montfaucon

---

Dans un souci d'économie d'énergie mais aussi de préservation du patrimoine, la collectivité a décidé de remplacer les luminaires du bourg par des candélabres équipés d'ampoules LED.



# Des appels à projets nationaux pour soutenir les entreprises

Écologie, compétitivité et cohésion animent les appels à projets déjà lancés sur le territoire national. L'État engage plus de 8 milliards d'euros à destination des entreprises qui répondront aux appels à projets.

## 1. Compétitivité

### Soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile

---

Toutes les entreprises du secteur automobile peuvent se porter candidates jusqu'au 17 novembre 2020.

Le projet doit répondre à un des objectifs suivants :

- diversification ou investissement dans de nouvelles activités ;
- modernisation industrielle des sites de production ;
- transformation numérique (industrie du futur) ;
- amélioration de la performance environnementale des procédés de production ;
- consolidation de la filière.

**200 millions d'euros seront attribués en 2020.**

### Plan de modernisation Aéro

---

Toutes les entreprises du secteur aéronautique peuvent se porter candidates jusqu'au 17 novembre 2020. Le projet doit répondre à un des objectifs suivants :

- diversification ou investissement dans de nouvelles activités ;
- modernisation industrielle des sites de production ;
- transformation numérique (industrie du futur) ;
- amélioration de la performance environnementale des procédés de production ;
- consolidation de la filière.

**100 millions d'euros seront attribués en 2020.**

### Soutien à l'investissement dans des secteurs stratégiques

---

Les entreprises des domaines de la santé, de l'agroalimentaire, de l'électronique, des intrants essentiels de l'industrie (métaux et alliages, matières premières industrielles, produits intermédiaires, produits chimiques), de la télécommunication 5G peuvent se porter candidates jusqu'au 17 novembre 2020.

Le projet doit répondre à un des objectifs suivants :

- diversification ou investissement dans de nouvelles activités ;
- modernisation industrielle des sites de production ;
- transformation numérique (industrie du futur) ;
- amélioration de la performance environnementale des procédés de production ;
- consolidation de la filière.

**600 millions d'euros seront attribués entre 2020 et 2022, dont 100 millions d'euros en 2020.**

## Soutien à l'investissement industriel dans les territoires

---

Tous les territoires sont éligibles. La priorité est donnée aux projets inscrits dans Territoires d'Industrie. Les projets éligibles doivent investir dans des actifs corporels et incorporels se rapportant à du développement industriel.

**400 millions d'euros seront attribués entre 2020 et 2022, dont 150 millions d'euros en 2020.**

## Chèque Relance Export

---

Les entreprises exportatrices peuvent se porter candidates jusqu'au 31 décembre 2020. Elles devront proposer un projet visant à aider les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire dans leur démarche de prospection à l'export.

## 2. Écologie

### Efficacité énergétique des procédés et utilités dans l'industrie (IndusEE)

---

Toutes les personnes morales privées, à l'exclusion des activités tertiaires et entités industrielles de production et mise en marché d'énergie, peuvent se porter candidate afin de proposer toute opération permettant une amélioration de l'efficacité énergétique du site industriel.

### Procédés de décarbonation de l'industrie

---

Les projets éligibles mettront en œuvre des solutions et technologies garantissant une réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le site industriel. Ils peuvent se porter candidats jusqu'au 9 novembre 2020.

**1,2 milliard d'euros seront attribués pour ces deux appels à projets.**

### Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire (BCIAT) 2020

---

Les entreprises du secteur industriel, agricole et tertiaire privées peuvent proposer des opérations liées à la production de chaleur renouvelable via la biomasse.

**200 millions d'euros seront attribués en 2020.**

### Rénovation Thermique des bâtiments de l'État

---

Cet appel à projet permettra aux bâtiments de l'État de bénéficier de travaux et interventions à caractère principalement énergétique.

**L'État projette d'investir 152 millions d'euros en Occitanie dans 167 opérations en 2021.**

## **Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables**

---

Les projets favoriseront les aménagements cyclables identifiés comme nécessaires, notamment dans les secteurs à enjeu pour les mobilités du quotidien. Les candidatures sont possibles jusqu'au 30 octobre 2020.

**350 millions d'euros seront attribués sur sept ans.**

## **Rebond eau Biodiversité Climat**

---

L'appel à projet doit viser la protection de la ressource en eau, la restauration de la biodiversité et des milieux aquatiques, la lutte contre les pollutions, l'économie d'eau... Les candidatures sont possibles jusqu'au 31 décembre 2021.

**180 millions d'euros seront attribués en 2020.**

## **ORPLAST : Objectif recyclage plastique**

---

Cet appel à projets vise les petites et moyennes entreprises pour le recyclage des matières plastiques.

## **3. Cohésion**

### **Fonds de Développement de l'Inclusion**

---

Les structures d'insertion par l'économie peuvent se porter candidates jusqu'au 2 novembre 2020 pour accompagner le développement et la transformation des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE).

# Toutes les mesures du plan de relance

ÉCOLOGIE		30 Md€
Rénovation énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments publics	4 Md€
	Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux	500 M€
	Rénovation énergétique des locaux de TPE/PME	200 M€
	Rénovation énergétique des logements privés	2 Md€
Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	Densification et renouvellement urbain : fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé	650 M€
	Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience	300 M€
	Démonstrateurs villes durables (PIA)	PIA*
	Réseaux d'eau et modernisation des stations d'assainissement y compris Outre-mer	300 M€
Décarbonation de l'industrie	Décarbonation de l'industrie	1,2 Md€
Économie circulaire et circuits courts	Investissement dans le recyclage et le réemploi (dont accompagnement filière plastique)	226 M€
	Modernisation des centres de tri/recyclage et valorisation des déchets	274 M€
Transition agricole	Accélération de la transformation du secteur agricole (bio, haute valeur environnementale, circuits courts, projets alimentaires territoriaux)	400 M€
	Plan en faveur de l'indépendance protéinique	100 M€
	Modernisation des abattoirs et biosécurité en élevage, élevage en plein air et bien-être animal	250 M€
	Renouvellement des agro-équipements	250 M€
	Modernisation des technologies agricoles (développement des agro-équipements dans l'agriculture, alimentation favorable à la santé...) (PIA)	PIA*
	Forêt	200 M€
Mer	Pêche, aquaculture, mareyage	50 M€
	Verdissement des ports	200 M€
Infrastructures et mobilités vertes	Renforcement de la résilience des réseaux électriques	50 M€
	Développer des mobilités du quotidien	1,2 Md€
	Ferroviaire (aide SNCF Réseau, fret ferroviaire, petites lignes, modernisation / sécurité du réseau)	4,7 Md€
	Accélération de travaux sur les infrastructures de transports	550 M€
	Soutien à la demande en véhicules propres du plan automobile (bonus écologique, prime à la conversion)	1,9 Md€
	Verdissement du parc automobile de l'État	180 M€
Énergies et technologies vertes	Développer l'hydrogène vert	2 Md€
	Nucléaire : développement des compétences, investissements industriels, modernisation dans la sous-traitance	200 M€
	R&D dans la filière nucléaire (PIA)	PIA*
	Plans de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile	2,6 Md€
	Soutien au développement des marchés clés dans les technologies vertes : hydrogène, recyclage et réincorporation de matériaux recyclés, produits biosourcés et biocarburants, agro-équipements pour la transition écologique, décarbonation de l'industrie (PIA)	3,4 Md€
Bpifrance	Nouveaux produits Climat de Bpifrance	2,5 Md€

<b>COMPÉTITIVITÉ</b>		<b>34 Md€</b>
Fiscalité des entreprises	Baisse des impôts de production	20 Md€
Financement des entreprises	Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI	3 Md€
Souveraineté technologique / résilience	Soutien au développement des marchés clés : numérique (cyber, cloud, quantique, edtech, 2 <sup>e</sup> phase de la stratégie IA), et santé (santé digitale et bioproduction de thérapies innovantes) (PIA)	2,6 Md€
	Aides à l'innovation, projets d'innovation des filières stratégiques (PIA)	1,95 Md€
	Soutien au secteur spatial et financement de la recherche duale en matière spatiale	515 M€
	Préservation de l'emploi de R&D	300 M€
	Relocalisation : sécurisation des approvisionnements critiques	600 M€
	Relocalisation : soutien aux projets industriels dans les territoires	400 M€
	Investissements en fonds propres (PIA)	500 M€
Plan de soutien à l'export	Actions de Business France et mesures de soutien export	247 M€
Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises	Mise à niveau numérique des TPE, PME et ETI	385 M€
	Mise à niveau numérique de l'État et des territoires : identité numérique, numérisation des services publics (écoles, justice, culture)	1,5 Md€
Culture	Soutien aux industries culturelles et créatives (PIA)	PIA*
	Soutien aux filières, rénovations patrimoniales	1,6 Md€
Commandes militaires	Anticipations de commandes publiques dans le cadre du plan « aéronautique »	832 M€
<b>COHÉSION</b>		<b>36 Md€</b>
Sauvegarde de l'emploi	Activité partielle de longue durée et formation des salariés en activités partielle	7,6 Md€
Jeunes	Aide en apprentissage et en contrat de professionnalisation, service civique	2,7 Md€
	Prime à l'embauche	1,1 Md€
	Accompagnement renforcé et personnalisé	1,3 Md€
	Internats d'excellence	50 M€
	Formation sur les métiers d'avenir	1,6 Md€
Handicap	Prime à l'embauche pour les travailleurs handicapés	100 M€
Formation professionnelle	Programme d'investissement dans les compétences/digitalisation de la formation	900 M€
	Renforcement des moyens d'intervention et d'accompagnement de France compétences et Pôle emploi	1 Md€
Recherche	Renforcement des moyens de l'Agence nationale de la recherche (ANR)	400 M€
	Financement de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et valorisation de la recherche (PIA)	2,55 Md€
Séjour de la santé / Dépendance	Investissement public	6 Md€
Coopération sanitaire	Soutien à des projets dans le secteur de la sécurité sanitaire, accès à un vaccin	50 M€

Cohésion territoriale	Développement du numérique sur tout le territoire (très haut débit, inclusion numérique)	500 M€
	Soutien aux actions de développement local, notamment en Outre-mer	250 M€
	Soutien aux collectivités territoriales: garanties de recettes et soutien direct à l'investissement local	5,2 Md€
	Plan de relance de la Banque des territoires (construction de logement social, foncières pour les petits commerces)	3 Md€
	Rénovation des commerces de centre-ville	150 M€
	Aide au développement d'une offre de tourisme durable	50 M€
	Modernisation du réseau routier national et renforcement des ponts	350 M€
Soutien aux personnes précaires	Majoration de l'allocation rentrée scolaire et ticket de restaurants universitaires à 1€	600 M€
	Soutien aux associations d'aide aux personnes vulnérables et développement de l'hébergement d'urgence	200 M€

**TOTAL**

**100 Md€**

\* Filière industrielle ou technologie d'avenir identifiée, qui sera financée par le PIA

# Des mesures d'urgence pour protéger les entreprises et les salariés

Depuis le début de la crise sanitaire, l'État est aux côtés des entreprises et des salariés afin de limiter l'impact de la crise sur l'économie nationale. **L'État a investi à hauteur de 470 milliards d'euros.** Grâce à cette réponse d'urgence, des centaines de milliers d'entreprises ont pu être sauvées de la faillite et huit millions d'emplois ont été préservés grâce au chômage partiel.

## Quelques chiffres clés sur les mesures d'urgence

### #Le fonds de solidarité

1,7 million d'entreprises ont bénéficié du fonds de solidarité, ce qui représente 5,8 milliards d'euros

### #Le prêt garanti par l'État

600 000 entreprises se sont vues accorder un prêt garanti par l'État, ce qui représente plus de 120 milliards d'euros

### #L'exonération de cotisations sociales

Pour les TPE et les PME qui ont été fermées administrativement cela représente 3,9 milliards d'euros

### #L'appui au traitement d'un conflit par le Médiateur des entreprises

6 200 sollicitations et demandes de médiations sur le premier semestre, 94% des saisines proviennent des TPE et PME

### #Les reports de cotisation

Depuis mars, 2 millions de travailleurs indépendants en ont bénéficié pour 6,9 milliards d'euros et plus de 800 000 employeurs pour 18 milliards d'euros

### #Le dispositif d'activité partielle

En avril, 8,8 millions de salariés étaient en activité partielle. En mai, le nombre s'élevait à 7,9 millions de salariés et en juin 4,5 millions, ce qui représente au total 19,5 milliards d'euros

## Des mesures d'urgence : 270 millions d'euros injectés dans l'économie lotoise

La crise sanitaire a un impact certain sur l'économie nationale et locale. Grâce aux dispositifs mis en place par le gouvernement, 270 millions d'euros injectés par l'État dans le Lot ont permis de soutenir les entreprises.

### 1. Fonds de solidarité

Au titre du fonds de solidarité, doté de 7 milliards d'euros qui permet le versement d'une aide défiscalisée allant jusqu'à 1 500 euros aux plus petites entreprises, aux indépendants, aux auto-entrepreneurs et aux professions libérales touchées par la crise du coronavirus, **5 449 entreprises ont bénéficié des 16,94 millions d'euros** versés par l'État dans le département du Lot.

Le Fonds de solidarité, jusqu'à 10 000 euros par mois, demeure ouvert aux entreprises de moins de 50 salariés des secteurs de l'hôtellerie, des cafés et de la restauration, de la culture, de l'événementiel, du sport, dès lors qu'elles subissent une **perte de chiffre d'affaires de 50 %**.

Pour ces secteurs, le plafonnement du montant de l'aide fournie par le fonds de solidarité, auparavant à 60 % du chiffre d'affaires de l'entreprise, est purement supprimé.

### 2. Prêts garantis par l'État

Dans le Lot, **1 685 entreprises ont bénéficié de prêts garantis par l'État, pour un total de 210 millions d'euros. 88 % sont de très petites entreprises (TPE).**

Les **prêts garantis par l'État**, qui étaient disponibles jusqu'au 31 décembre 2020, seront désormais accessibles jusqu'au **30 juin 2021**.

Le **plafond des prêts garantis par l'État « saison »**, très importants pour les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, n'est plus fixé à 25 % du chiffre d'affaires mais aux **trois meilleurs mois de l'année 2019**.

Un **report du remboursement de ces prêts** pour une année supplémentaire pour les entreprises qui en ont réellement besoin sera examiné.

Les **prêts directs de l'État** pour les entreprises les plus en difficulté et n'ayant pas pu obtenir de prêts garantis par l'État sont prolongés **jusqu'au 30 juin 2021**.

### 3. Activité partielle

Dans le Lot, ce sont **3 042 établissements qui ont été indemnisés pour 23 957 salariés (soit 40 % de l'effectif salarié départemental), pour un montant total de 27,5 millions d'euros.**

L'**activité partielle longue durée (APLD)**, qui a permis aux employeurs en difficulté de demander la prise en charge du coût de la rémunération de leurs salariés, en prévention des licenciements économiques, bénéficie aujourd'hui encore à certains secteurs économiques et certaines entreprises du Lot.